

Déclaration CGT sur le point n°1 - CSAM reconvoqué le 27 février 2024

Projet de décret relatif au corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime

Le projet d'évolution du statut des professeurs techniques de l'enseignement maritime, sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer, dépasse le seul enjeu d'une création de troisième grille de type classe exceptionnelle et d'un changement de taux de promotion.

Quoi que les modalités proposées apportent un plus à la vingtaine de professeurs concernés, il s'agit avant tout de la disparition d'un corps maritime spécifique à l'administration de la mer, un de plus, et d'une **occasion manquée de penser avec audace et ambition le rayonnement culturel de l'École Nationale Supérieure de l'Enseignement Maritime.**

Dans le cadre de son intervention lors des Assises de l'économie de la mer le 28 novembre 2023 dernier à Nantes, Emmanuel MACRON a tenu à dire que l'École nationale supérieure maritime devait avoir les moyens de ses ambitions. Avec un tel cap donné, nous nous attendions à mieux !

Alors qu'on nous annonce l'objectif assigné par contrat, du doublement du nombre d'officiers diplômés entre 2021 et 2027, nous assistons à l'extinction d'un corps de professeurs dédié à la formation des ingénieurs de la marine marchande. « Dans le même temps », nous pouvons lire que « l'idée d'une Académie maritime a sans doute vécu. » On peut le regretter. Si la CGT est attachée à la pérennisation des sites existants de l'ENSM, nous ne voyons pas pour autant dans ce schéma d'organisation un obstacle rédhibitoire pour **hisser l'École à un niveau Universitaire ou de Grande École d'Ingénieur de rang international.** Inscrite dans le passé et tournée vers l'avenir, une Grande École, quel que soit son statut, repose inmanquablement sur des corps de sachant, de professeurs investis dans une compétence au long cours, d'enseignants passeurs de savoir, de connaissance et de culture.

Le corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime appartient à cet héritage, vous proposez de l'éteindre. Nous ne sommes pas d'accord et, même si notre protestation ne vaut que témoignage, nous le disons avec force et conviction. Vous nous proposez de « lâcher la proie pour l'ombre » sans rien offrir en garantie. **Pour nous c'est non !**

Le déplorer n'est pas suffisant, encore faut-il proposer :

- En premier lieu, nous aurions souhaité la **requalification du corps des PTEM avec mise à niveau des PTEM sur les corps d'enseignants certifiés** de l'Éducation Nationale (3e classe, 18h/semaine pour les profs affectés en lycée et 384h/annuel pour ceux affectés en établissement supérieur comme tout certifié dans l'enseignement supérieur.) Nous aurions accueilli favorablement la proposition avec un plan de recrutement à la hauteur des ambitions affichées par le Président de la République.

- Nous aurions pu envisager, afin de respecter le cap et le rang, un corps d'enseignement maritime hissé au **niveau universitaire de maître de conférence.** Ce faisant, l'enseignement maritime aurait disposé d'un corps de professeurs civils d'enseignement supérieur, digne d'une Grande École ! **L'option que vous nous proposez**, soit celle d'un alignement et d'une fusion avec les professeurs de lycée professionnel agricole ou de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, **correspond à un statut de professeur du secondaire, en lycée** et non dans le supérieur, à l'université ou en Grande École.

- A défaut, notre préférence aurait été à la **création des spécialités « navigation et exploitation du navire » au sein du corps de professeurs de l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers**, école prestigieuse d'ingénieurs. Mais là aussi, hélas, vous avez décidé l'extinction.

- En dernier ressort, le corps de Professeur de l'Enseignement Maritime, corps militaire lui aussi en voie d'extinction aurait pu être maintenu.

L'ENSM tend à intégrer le réseau mondial des Académies Maritimes. Son attractivité autant que son rayonnement appellent l'excellence et par conséquent les moyens de cette ambition. **Pour la CGT, le compte n'y est pas.**